

VALORISER  
PARTAGER

Val d'ille  
Aubigné

# TICKETS SPORTS

OCSPAC  
Office Communautaire des Sports  
du Pays d'Aubigné-Chevaigné

VACANCES ETE 2026

POUR LES 10-16 ANS

TRANSPORT ASSURE TOUS LES JOURS



CONTACT :



OCSPAC@GMAIL.COM



OCSPAC



www.ocspac.com



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



06.01.36.16.55



biocoop  
Pays d'Aubigné

Olives Tapenade  
Oliv'enez  
Depuis 1992  
06 16 09 03 87  
Présent sur vos marchés  
Mercredi : Ste Thérèse et Pace  
Jeudi : Alexis Carrel  
Vendredi : Bruz  
Samedi : Lices et Cesson  
Dimanche : Betton



SUPER U  
Saint Aubin d'Aubigné

CABINET CHATEAUBRIAND  
immobilier  
02 99 20 16 80  
2, rue d'Antrain - 35250 SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ

# TICKETS SPORTS 10/16 ANS

## Mode d'emploi

1/ Réservation uniquement par téléphone au **06 01 36 16 55** ou par mail **ocspac@gmail.com** du lundi au vendredi.

2/ Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à:  
**OCSPAC-BP 25054- 35250 Saint Aubin d'Aubigné**

3/ Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

4/ Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin au plus tard.

### Clôture des inscriptions le Mercredi 24 Juin

Au delà cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.



**Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées !**

**Fournir le pique nique du midi**



Partie à découper et à retourner **obligatoirement** avec le règlement par chèque à l'ordre de l'OCSPAC.

Je soussigné(e) M./Mme ..... commune de .....

Téléphone ..... Tel en cas d'urgence .....

inscrit ma fille/mon fils ..... date de naissance .....

aux activités suivantes:

**Parc Ange Michel 24/08**

**Paddle 25/08**

**Accrobranche 27/08**

**Koh Lanta 26/08**

**Paintball 28/08**

Je verse la somme de ..... € (Chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature :

Mail:.....(seulement si pas enregistrée )

# PROGRAMME AOUT 2026



## **PARC ANGE MICHEL (48 PLACES)**

Saint Martin des Landelles : de la glisse, du fun et des sensations

Pensez à prendre maillot de bain et tenue de rechange

18.50 €

**24/08**



## **PADDLE (24 PLACES)**

Base de Haute Vilaine Vitré

Amener un change/Chaussure fermées obligatoires

Fournir le test passe nautique ou 25m avec immersion

18.50 €

**25/08**

## **KOH LANTA OUVERT AUSSI AUX 8/10 ANS**



## **KOH LANTA (36 PLACES) SENS DE BRETAGNE**

De l'action, du jeu et aussi de la cohésion, de l'équilibre.

Des épreuves de confort et d'immunité. Qui relève le défi????

13.20 €

**26/08**

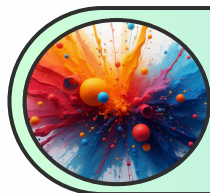


## **ACCROBRANCHE (48 PLACES) RENNES**

Parc des grands chênes à Bazouges La Pérouze

18.50 €

**27/08**



## **PAINTBALL RGAMES (48 PLACES) DINGÉ**

Défis de précisions le matin Dingé

Paintball l'après midi ( Prévoir des vêtements qui ne craignent rien et un change)

18.50 €

**28/08**

**Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées !**

# REGLEMENT DES TICKETS SPORTS

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

## Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

## Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

## Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

## Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

## Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

## Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

## Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie